

COMMUNE D'ADE
Séance du 29 février 2024

Membres en exercice : 13	Date de la convocation : 23/02/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.</i>
Présents : 10	Présents : Jean-Marc BOYA, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC. Représentés : Didier LOPEZ par Xavier DUPUIS, Maryline CARASSUS par Jean-Marc BOYA. Excusés : Mathilde BOURDIEU. Absents : .
Votants : 12	
Pour : 12	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
	Secrétaire de séance : Sabine DAMBAX-RODRIGUES.

Objet : CATLP - Modification statutaire : transfert de la compétence sensibilisation à la transition énergétique et écologique - DE_004_2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-17,

Vu la délibération n°4 du Conseil Communautaire de la CATLP du 1^{er} février 2024 sollicitant le transfert de la compétence sensibilisation à la transition énergétique et écologique,

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CATLP a mené une réflexion sur la façon la plus optimale de préparer le territoire à une nécessaire adaptation face aux changements climatiques. Cela implique impérativement d'améliorer et de massifier la sensibilisation de publics variés (élus, agents, grand public, scolaires ...) sur différents thèmes : efficacité énergétique, énergies renouvelables, désimperméabilisation, vulnérabilité aux risques, alimentation locale, aménagement du territoire ...

La mise en place d'actions de sensibilisation thématiques auprès du plus large panel possible permettra d'améliorer la résilience de nos territoires face à ces changements climatiques et énergétiques. Ces actions de sensibilisation seront portées en interne par la CATLP et/ou avec le soutien de prestataires et de partenaires.

Il est donc proposé d'approuver l'ajout d'une compétence aux statuts de la CATLP : « la sensibilisation aux transitions écologique et énergétique ».

La compétence s'articulera autour de 3 axes :

- Sensibilisation auprès des scolaires :

- Animation scolaire « changement climatique »
- Animation scolaire « cycle de l'eau »
- Education au Développement Durable (EDD)

- Sensibilisation auprès des élus et du personnel territorial :

- Sessions de sensibilisation sur les changements climatiques et la vulnérabilité du territoire

- Sensibilisation grand public :

- Programme d'actions du PCAET, par exemple : *Bio pour Tous, Défi Locavore, Soirées Economie d'Energie*
- Transmission culturelle du patrimoine culinaire de la Bigorre

L'exposé du maire entendu,

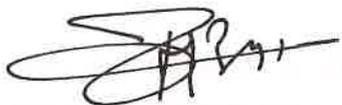
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- **Article 1** : d'approuver le transfert de la compétence sensibilisation à la transition énergétique et écologique à la Communauté d'Agglomération Tarbes -Lourdes-Pyrénées.

- **Article 2** : d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Adjoint, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Sabine DAMBAX-RODRIGUES

